

Jeudi 1^{er} octobre 2026

Handicap : le Département de la Loire poursuit son engagement pour une collectivité plus inclusive

Le Département de la Loire et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé, ce jeudi 1^{er} octobre, leur 4^e convention de partenariat. D'une durée de quatre ans, de 2026 à 2029, elle représente un programme d'actions de près de 1,16 M€ pour poursuivre et renforcer le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

10 ans d'engagement et un taux d'emploi de 8,40 %

Depuis dix ans, le Département mène une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette mobilisation porte ses fruits : **le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi atteint 8,40 % au Département de la Loire**, contre 7,81 % pour la fonction publique territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes au 31 décembre 2025.

Ce résultat repose notamment sur une politique active de recrutement, un travail avec les partenaires de l'emploi et du handicap, la sensibilisation des équipes et l'accompagnement personnalisé des agents rencontrant des difficultés de santé dans l'exercice de leurs fonctions.

Faire de l'inclusion une réalité professionnelle

Cette **4^e convention 2026-2029** prévoit un programme d'actions de **1 159 786 €**, dont **558 220 € financés par le FIPHFP**, soit une participation en hausse de **16,3 %** par rapport à la précédente convention. Le Département mobilisera pour sa part **601 566 €**.

Huit axes structurent ce nouveau partenariat : recrutement, reclassement et reconversion, maintien dans l'emploi, formation, sensibilisation, accessibilité numérique, innovation et dispositifs portés par l'employeur.

Deux nouvelles priorités viennent renforcer cette convention : **l'accessibilité numérique** et une démarche innovante fondée sur le partage d'expérience et la transmission des savoirs entre agents : **la Pair Aidance**.

À travers cette nouvelle convention, le Département réaffirme sa volonté d'être un employeur inclusif, attentif aux parcours de chacun et engagé pour permettre à ses agents de travailler et d'évoluer professionnellement dans les meilleures conditions.

Contacts presse :

Département de la Loire

laurene.guillaume@loire.fr – 06 03 10 00 22
jean-pierre.chapuis@loire.fr – 06 23 08 40 51

FIPHFP

Blandine DABROWSKI - b.dabrowski@agence-cid.fr
Chloé LEMAHIEU – 06 89 57 84 63 c.lemahieu@agence-cid.fr

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr /

Suivez le [FIPHFP sur LinkedIn](#) et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.